



Le mot de la rectrice de l'académie de Créteil

Édito

e tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement d'avoir choisi de rejoindre les métiers de l'encadrement afin de servir autrement notre institution et vous souhaiter la bienvenue dans notre belle académie. Issus d'horizons et de métiers différents, vous allez contribuer, chacun dans vos missions respectives et de manière complémentaire, à poursuivre l'objectif que nous nous donnons collectivement d'améliorer le niveau de nos élèves pour assurer l'égalité des chances.

Je souhaite que vous profitiez pleinement de la formation proposée cette année par l'académie afin de développer vos compétences autour de cinq axes :

- investir une posture de cadre;
- accueillir et encadrer des personnels aux statuts variés;
- acquérir des compétences utiles à vos nouvelles missions prenant en compte votre expérience antérieure ;
- construire un pilotage pédagogique qui permette d'accompagner les évolutions en cours et de défendre les valeurs de notre École ;
- mener à bien des projets en lien avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales au service de nos élèves.

Cette année d'alternance est aussi l'occasion d'expérimenter dans votre cadre d'exercice les éléments vus en formation de manière à appréhender concrètement la dimension de pilotage inhérente à vos nouvelles fonctions et mettre en œuvre les compétences acquises. Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur l'accompagnement renforcé qui vous est proposé afin d'adapter votre stratégie aux besoins et contraintes de votre contexte professionnel. Je vous encourage vivement à solliciter les différentes ressources mises à votre disposition.

Votre formation a été pensée dans un esprit de complémentarité et d'articulation entre le niveau national et académique, elle s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'école académique de la formation continue et constitue une étape essentielle de votre développement professionnel.

Avec tous mes vœux de réussite et de plein épanouissement dans vos nouvelles fonctions.

Julie BENETTI

Rectrice de l'Académie de Créteil

Le mot de la Déléguée Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement (DAFPE)

a formation professionnelle des cadres conduit des professionnels de l'éducation aux parcours très divers à l'exercice d'une fonction qui requiert la capacité non seulement d'assumer des responsabilités mais encore celle d'incarner l'éthique exigeante d'un représentant de l'État.

Cette perspective impose une formation initiale qui se déroule selon des modalités diversifiées afin de permettre aussi bien l'acquisition de gestes professionnels que l'accès à une culture de l'encadrement dans un contexte complexe d'évolutions majeures de notre institution. Elle s'intègre dans un continuum de formation qui prend en compte la préparation au concours et se poursuit par la formation continuée qui vous sera proposée en N+1 afin de poursuivre, au sein de la promotion Jacques Delors, les échanges professionnels amorcés durant cette année.

Votre formation statutaire doit vous permettre à la fois de devenir acteur de votre parcours professionnel et participer à impulser une dynamique de partage entre pairs. Elle s'appuie pour cela sur de grands principes :

- l'alternance qui permet l'enrichissement mutuel des temps de travail en responsabilité et des temps de formation à l'IH2EF ou en académie ;
- l'inter-catégorialité qui développe une culture commune et qui vise à soutenir des collectifs apprenants dans les territoires ;
- la personnalisation du parcours de formation qui tient compte de l'expérience acquise en particulier pour les personnels ayant fait fonction ;
- l'ouverture à des contextes professionnels différents qui enrichit le regard porté sur les évolutions des métiers de cadres, la conduite du changement ou la modernisation de l'action publique.

Le présent livret récapitule les éléments constitutifs de cette formation en présentant ses acteurs et les grandes lignes de son contenu qui est pensé pour être complémentaire de l'offre de l'IH2EF. Votre chef d'établissement d'affectation (CEA) et votre référent (si vous êtes personnel de direction stagiaire), votre tuteur (si vous êtes inspecteur stagiaire), votre accompagnement départemental et académique (École académique de la formation continue, acteurs départementaux, formateurs, etc.) sont à votre disposition pour vous apporter l'aide et le soutien nécessaires à une entrée dans vos nouvelles fonctions que je vous souhaite pleinement réussie.

Sommaire

Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques	5
Les acteurs de la formation	6
Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps	11
Les contenus de l'offre de formation académique 2024-2025	14
Descriptifs des modules communs aux personnels de direction / personnels des corps d'inspection stagiaires 2024	16
2. Descriptifs des modules destinés aux personnels des corps d'inspection stagiaires 2024	35
3. Descriptifs des modules destinés aux personnels de direction stagiaires 2024	50
Annexes	66
Le pilotage académique de la formation	67
Vos interlocuteurs	6 8
Convention de stage des personnels des corps d'inspection	73
Convention de stage des personnels de direction	76

Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques

« La formation professionnelle statutaire des personnels d'encadrement pédagogique vise la professionnalisation des personnels d'inspection et de direction dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif. En donnant à ces cadres une culture commune de la responsabilité et de l'engagement professionnel, elle accompagne et induit un changement de posture nécessaire à leur prise de fonction. Elle répond aussi à l'exigence d'adaptabilité du service public et dote l'encadrement des outils nécessaires à la conduite du changement. » (Circulaire n° 2017-141 du 04-08-2017).

L'organisation générale de la formation est définie au niveau national par les arrêtés distincts du 27 mars 2020 relatifs à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction et à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des IA-IPR et des IEN stagiaires.



L'académie retient tout particulièrement trois priorités stratégiques



Renforcer le positionnement institutionnel des personnels d'encadrement pédagogique



Développer fortement la capacité coopérative des personnels d'encadrement stagiaires dans leur parcours de professionnalisation

En tant que représentants de l'État, ils sont en charge de la mise en œuvre d'une politique éducative nationale (en école, en circonscription, en EPLE, dans l'académie) ce qui requiert la clarification des différents « périmètres de responsabilités, de compétences et d'appartenance », leur juste appréciation en situation, dans et hors EPLE, au dedans comme au dehors de notre administration. La formation doit apporter le maximum d'occasions de développement du sentiment d'appartenance à l'institution, constitutive de la loyauté et de la capacité à rendre compte.

Comme pilote et représentant de l'État, ils doivent :

- conduire le changement pédagogique et éducatif ;
- accompagner et évaluer les personnels.

À l'interface entre le terrain des établissements et les autorités départementales ou académiques, un personnel d'encadrement pédagogique doit savoir concilier:

- respect du principe hiérarchique et souci de la loyauté,
- volonté d'installation de la confiance et de la bienveillance.

Il lui revient donc de contribuer activement à la coopération à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique interne ainsi qu'avec les partenaires et « usagers » (importance de l'alliance éducative avec les parents comme avec les élèves), grâce au renforcement des compétences psycho-sociales requises.

Les personnels de direction et d'inspection seront donc préparés à réfléchir et agir ensemble autour de thématiques professionnelles requérant leur collaboration. Des objets de travail partagés pourront donc justifier des modules communs.



Faire partager les objectifs du projet académique : donner à tous les élèves les outils pour devenir autonomes et mobiles. En tant que pilotes pédagogiques, les personnels d'encadrement de l'académie de Créteil doivent fédérer les acteurs pour construire des trajectoires de réussite et favoriser l'ambition de tous les élèves. Cet objectif s'appuie sur l'usage concerté d'indicateurs afin de poser ensemble des diagnostics, d'évaluer collectivement les politiques suivies et de mettre en place un plan d'actions pour répondre aux besoins. Ce faisant, ils développeront leurs capacités stratégiques au service de la réussite des élèves.

En élargissant leur conscience et leur vigilance déontologiques, en faisant vivre les valeurs de notre République dans leur action quotidienne, en développant une éthique de la relation et un mode de communication de qualité, ils créeront les conditions de la coopération afin de permettre à l'individu comme au collectif de s'inscrire dans une dynamique positive d'efficience et d'épanouissement.

Les acteurs de la formation



La déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE):

- assure, sous l'autorité de la rectrice et en coordination avec la directrice de l'École académique de le formation continue (EAFC), une mission de conception de la stratégie académique de formation des personnels d'encadrement.
- élabore, met en œuvre et suit le dispositif académique de formation initiale et continue des personnels d'encadrement.
- met en œuvre la politique académique de formation des personnels d'encadrement ;
- veille à la coordination des différents acteurs académiques et à la bonne dynamique du processus de formation.

La DAFPE est le relais de l'IH2EF en académie. Toute demande à l'IH2EF doit au préalable être soumise à la DAFPE.



L'École académique de la formation continue

Les conseillères en ingénierie de formation et les gestionnaires, en collaboration avec la DAFPE:

- mettent en place le calendrier des formations ;
- contribuent au suivi des formations et à leurs mises en œuvre ;
- assurent la gestion administrative et financière des actions de formation et des différents acteurs;
- s'assurent du respect du cahier des charges de la formation et de son articulation avec le cadrage national;
- aident à l'élaboration d'un bilan de la formation des personnels d'encadrement;
- assurent une mission de veille sur les éventuelles difficultés repérées ;
- participent au pilotage du réseau et à la coordination des acteurs de la formation des personnels d'encadrement en académie.



Les acteurs de la formation des personnels des corps d'inspection



Le tuteur

Le tuteur joue un rôle essentiel dans la professionnalisation des inspecteurs stagiaires et dans la construction de leur posture :

- il accueille le stagiaire, favorise sa connaissance du contexte professionnel et de son environnement institutionnel;
- il facilite l'adaptation du stagiaire à sa nouvelle fonction et participe au traitement des difficultés éventuellement rencontrées;
- il contribue à l'individualisation de la formation du stagiaire par l'analyse de ses besoins au regard des situations professionnelles rencontrées;
- il identifie les acquis et les marges de progrès du stagiaire ;
- il concourt à l'évaluation du parcours de professionnalisation du stagiaire dans un esprit formatif;
- il veille à proposer des modalités d'accompagnement variées et adaptées aux besoins du stagiaire (visites conjointes, préparation, observation et analyse réflexive de situations professionnelles diversifiées, apports spécifiques sur la connaissance du territoire et des interlocuteurs, soutien à la prise en main des outils métiers).

Remarque: les personnels d'inspection recrutés par inscription sur liste d'aptitude ne bénéficient pas de tuteur. Toutefois, une demande argumentée peut être formulée auprès des doyens ou A-DASEN qui pourront la soumettre à la validation de la DAFPE.



Les doyens (inspecteurs du 2^d degré)

Pairs expérimentés ayant une excellente connaissance de l'académie, des services du rectorat et de son fonctionnement, les doyens ont un rôle d'accompagnement et de conseils. Ils participent, de fait, à la formation des inspecteurs stagiaires.



Les coordonnateurs de discipline (inspecteurs du 2^d degré)

En lien avec le bureau du doyen et avec certains services, ils jouent un rôle important dans la professionnalisation des nouveaux collègues et sont des ressources de proximité qui facilitent l'entrée dans le métier. Les inspecteurs stagiaires peuvent les solliciter afin de mobiliser leurs connaissances fines des interlocuteurs, des procédures et des usages.



Les A-DASEN (inspecteurs du 1er degré)

Adjoints à la Directrice ou au Directeur académique des services de l'éducation nationale de chaque département, ils disposent d'une connaissance approfondie du département, de ses partenaires institutionnels, des services de la DSDEN, et du métier d'IEN. Ils contribuent à la formation des IEN stagiaires et ont un rôle d'accompagnement et de conseils.



Les acteurs de la formation des personnels de direction

Le rôle et missions des différents acteurs nationaux et académiques sont décrits dans le guide de l'IH2EF. Toutefois, l'académie de Créteil a fait le choix, concernant les personnels de direction, d'une coordination départementale.



Les DAASEN, correspondants départementaux

C'est l'échelon départemental qui assure le suivi des personnels de direction en formation statutaire.

Dans ce cadre, le correspondant départemental :

- participe au comité académique de pilotage opérationnel et de suivi de la formation
- organise le suivi des stagiaires dans son département, prend toutes dispositions utiles pour assurer la cohésion de la promotion (solidarité de réseau). Il peut décider de la mise en œuvre de temps de régulation à chaque fois qu'il le juge nécessaire (remontée d'informations sur la réception de l'offre de formation par exemple);
- après avoir participé à leur recrutement, pilote le réseau des référents et coordonne leur action notamment au moyen de réunions de régulation (une première peut être programmée avant les vacances d'automne, une seconde entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver), pour dresser des bilans d'étape sur le parcours de professionnalisation des stagiaires, et favoriser les échanges de pratiques entre pairs (harmonisation des modes opératoires d'accompagnement des stagiaires et mutualisation d'outils, etc.).
- reste en veille (en lien avec le CT EVS du département, l'IA-IPR EVS du secteur et la DAFPE), sur les éventuelles difficultés mais également sur les régulations nécessaires à mener auprès des CEA, CER comme des stagiaires (protocole d'alerte); prend toute disposition utile pour y remédier sur la base d'un diagnostic partagé de la situation ;
- participe, en étroite relation avec la DAFPE, à la production comme à la diffusion de toute information à caractère stratégique concernant la formation statutaire, des stagiaires, des CEA, CER ou des formateurs.



🛑 Les animateurs départementaux placés auprès des DAASEN, correspondants départementaux

Dans son action de pilotage et de régulation départementale, le DAASEN s'appuie sur des personnels de direction animateurs qui en assurent les traductions opérationnelles. Ils sont donc directement impliqués dans :

- l'organisation des actions de formation départementalisées ;
- le suivi de proximité des stagiaires par le lien constant qu'ils entretiennent avec les référents ; leur point de vue sera entendu pour l'analyse des difficultés éventuelles d'un stagiaire, de la qualité de son investissement notamment dans le cadre des modules départementaux.

En relation avec la DAFPE, ils relayent et produisent de l'information opérationnelle sur les conditions et contenus de formation, à l'usage des stagiaires, des CEA, CER, formateurs et DAASEN. Ils participent au comité de pilotage opérationnel de la formation à l'échelle académique.



Le conseiller technique départemental pour les établissements et la vie scolaire (CT EVS départemental)

Par la nature même de ses fonctions auprès du DASEN, le CT EVS départemental recueille les informations utiles relatives aux situations de tensions que peuvent traverser certains EPLE (dégradation de leur climat scolaire). Aux côtés du DAASEN, il sera donc forcément partie prenante de l'analyse du contexte d'exercice éventuellement complexe ou difficile de tel ou tel stagiaire.

Au-delà du diagnostic qu'il pourra croiser avec le référent, l'IA-IPR EVS, le DAASEN, le personnel de direction - animateur départemental, apportera le conseil d'un personnel de direction expérimenté, avisé et porteur d'une connaissance fine des codes ou habitudes de fonctionnement de l'administration départementale.



🛑 L'IA-IPR – Établissements et Vie scolaire (EVS)

À partir de la connaissance qu'il a de l'établissement d'affectation, du chef d'établissement d'affectation (CEA), du chef d'établissement référent (CER) et du plan de formation statutaire, l'IA-IPR EVS rend visite au stagiaire avant les vacances de Toussaint pour une première prise de contact, puis en décembre/janvier afin de procéder à un bilan d'étape de l'adaptation au poste de ce dernier. Il le retrouve lors de l'entretien de titularisation programmé tout de suite après les vacances de printemps, sans que d'autres rencontres ou échanges intermédiaires ne soient exclus en cas de besoins ou de difficultés particulières.

En tout état de cause, l'IA-IPR EVS doit être prévenu en cas de doute sérieux sur le pronostic d'intégration du stagiaire dans le corps, que l'alerte provienne du CEA, du CER, du DAASEN ou du CT EVS départemental.



Le chef d'établissement d'accueil (CEA)

- Il accueille et conseille le stagiaire au moment de son intégration dans l'établissement, comme dans son positionnement dans la fonction d'adjoint.
- Il prévoit, pour ce faire, des temps formalisés d'échange et de régulation, moments d'explicitation des stratégies mises en œuvre, afin de rendre lisible le fonctionnement de l'établissement. Des occasions d'interrogation et d'analyse de l'action conduite (auto évaluation) et des opportunités de préparation et de projection des actions à venir (anticipation).
- Il accompagne les nécessaires ajustements relationnels (avec les élèves, les personnels, les familles, les partenaires), et la construction d'une nouvelle posture institutionnelle de cadre (discrétion, neutralité et réserve, loyauté, sens du service public, exemplarité, etc.)
- Il veille à l'installation d'une communication orale et écrite appropriée, à la cohérence entre les exigences posées aux collaborateurs et le comportement professionnel affiché (exemple de la ponctualité, de la tenue vestimentaire, etc.)
- Il met en place des situations d'apprentissage variées et associe peu à peu le stagiaire aux actions de pilotage. Par exemple, il n'est pas pensable que ce dernier reste à l'écart de toutes les étapes de la préparation de la rentrée (marge d'autonomie, offre de formation, effectifs, répartition de la DHG, élaboration de la structure, TRM, répartition de services, constitution des équipes et classes, EDT), de la mise en œuvre et du suivi de la politique pédagogique et éducative et de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AP, PPRE, parcours Avenir, GPDS, etc.), de la GRH (gestion ou suivi des opérations collectives et des situations individuelles dont l'inspection et la notation) et de la politique de communication (élèves, professeurs, familles).
- Il affine avec le stagiaire le plan de formation personnalisé élaboré avec le CER. Il peut en effet apporter sa connaissance du contexte d'exercice pour préciser les besoins de formation.

- Il contribue au suivi assidu de la formation statutaire du stagiaire en tenant compte de plan de formation. Il veille en cela à anticiper les arbitrages entre activités en EPLE et temps institutionnels de formation.
- Il délègue peu à peu des tâches en responsabilité dans les domaines pédagogiques et éducatifs en explicitant les enjeux et le cadre réglementaire, pour mieux identifier les stratégies possibles de mise en œuvre, sans oublier de préciser les modalités du « reporting ».
- Il permet la participation active du stagiaire dans les instances (CA, CP, CVC ou CVL, CESCE, CHSCT, CD), par la prise en charge de points spécifiques comme le pilotage de conseils d'enseignements, de conseils de classes (préparés en amont pour une meilleure cohérence et équité de traitement des élèves).

Pour conclure, il aide son adjoint à construire une vision intégrée et globale de l'établissement : complémentarité des objectifs pédagogiques et éducatifs, évaluation de sa performance, identification des leviers mobilisables et des obstacles à lever ou à contourner dans la mise en œuvre de son projet, etc. Le CEA est le premier formateur et l'acteur principal de l'individualisation du parcours du stagiaire.

Le chef d'établissement référent (CER)

Le CER accompagne le stagiaire dans son parcours de professionnalisation en l'aidant, en lien avec le CEA, à se positionner dans ses nouvelles fonctions, à réguler sa pratique, à mobiliser ressources et réseaux à bon escient. Pour ce faire, il prend connaissance de l'architecture et des contenus de la formation statutaire nationale et académique dont il doit se sentir partie prenante. Il est aussi en lien avec les animateurs départementaux pour assurer un suivi optimal du stagiaire.

- Il organise au minimum une rencontre d'échanges et d'analyse réflexive avec le stagiaire par période entre deux vacances, dans l'établissement d'affectation de ce dernier ou dans le sien. Dans ce cadre, il sait écouter, dédramatiser, aider à la prise de distance et prodiguer conseils et encouragements. Il facilite la démarche continue d'auto évaluation du stagiaire.
- Il participe au cours d'entretiens avec son stagiaire à l'élaboration du plan personnalisé de formation académique (PPF) de celui-ci en vue d'une éventuelle validation par Monsieur le recteur.
- Il propose des apports complémentaires à ceux du CEA et à l'offre académique ou nationale de formation (articulation théorie/pratique) afin d'aider le stagiaire à contextualiser ce qu'il fait dans le cadre du fonctionnement global de l'EPLE.
- Il aide le stagiaire à anticiper les échéances du « film annuel », à prioriser les tâches et à distinguer l'essentiel de l'accessoire.
- Il peut aider le stagiaire à élaborer son rapport d'activité et à préparer son entretien de titularisation.
- Il dresse avec le stagiaire un bilan des effets de la formation statutaire et des perspectives de formation futures.



Personnel de direction ou inspecteur stagiaire, la formation dépend aussi de ce que le stagiaire en fait... en lien avec ses collègues de promotion (réseaux d'échanges informels).

Le travail sur les valeurs et l'acquisition de la posture d'un personnel d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, l'assimilation des connaissances afférentes, l'implication dans les activités professionnelles constitutives du « cœur de métier », nécessitent une démarche réflexive personnelle d'analyse et de synthèse qu'il revient au stagiaire de mener à bien avec le concours organisé de toutes les personnes associées à sa formation.

Dans ses fonctions d'adjoint ou d'inspecteur, le stagiaire est conduit à identifier des situations professionnelles qui sont ou seront pour lui porteuses d'enjeux au sens où il y jouera une partie de sa légitimité et de sa crédibilité. C'est dire l'importance du repérage des compétences à développer ou à acquérir par ordre de priorité en fonction du cycle annuel de l'activité des personnels de direction ou d'inspection, dans leur contexte territorial spécifique d'exercice.

Le tuteur ou les CER/CEA et le stagiaire pourront utilement s'appuyer sur le référentiel de compétences mis en place par l'IH2EF (voir espace M@gistère Promotion Colette Besson) qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation. Cette approche par compétences, qui prendra cette année la forme d'un portfolio, doit favoriser l'analyse réflexive et permettre au stagiaire d'observer ses trajectoires de développement en orientant sa formation au service de de son développement professionnel.

Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps



Des personnels d'inspection

La validation des parcours de professionnalisation des inspecteurs stagiaires ainsi que les procédures en vue de leur titularisation sont précisées par les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 et l'arrêté du 27 mars 2020.

« Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures. Il s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité et de productions. »



Fonction d'évaluation du tuteur

Le tuteur accompagne le stagiaire dans la personnalisation du parcours de formation. À l'issue de l'année de stage, il établit un rapport sur la manière dont les compétences métier ont été installées.



Procédures de titularisation

Concernant les lauréats du concours

Les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 précité prévoient que les inspecteurs sont, à l'issue du stage, titularisés :

- pour les IEN : sur proposition de la rectrice d'académie qui fonde son avis sur le rapport du tuteur et l'avis du DASEN et qui peut recueillir au préalable l'avis de la cheffe
- pour les IA-IPR: sur proposition de la rectrice d'académie qui fonde son avis sur le rapport établi par le tuteur et qui peut être complété d'un rapport établi par la cheffe

L'IGÉSR sera notamment sollicitée par les recteurs pour les situations de stagiaires ayant nécessité un accompagnement particulier et pour lesquelles un avis réservé ou défavorable à la titularisation serait envisagé. La DE SE 2-2 devra être informée de cette saisine.

Pour les inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires relevant de la spécialité « enseignement du premier degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale sera étroitement impliqué dans la mise en œuvre de cette procédure. » ; Le personnel d'inspection stagiaire produit un rapport d'activités, rédigé en lien avec son tuteur:

- à la rectrice pour les IA-IPR et les IEN 2^d degré (copie au doyen concerné);
- au DASEN pour les IEN 1er degré. Ce rapport servira de support à l'entretien auquel sera convié le stagiaire. À l'issue de cet entretien, le DASEN émet un avis argumenté. La titularisation est ensuite proposée en commission administrative paritaire nationale (CAPN) à partir des avis proposés par Madame la rectrice et, le cas échéant, de l'inspection générale.

Elle est enfin prononcée par le ministre de l'Éducation nationale et fait l'objet d'une parution au J.O.

Rappel: la circulaire n°2009-053 du 7 avril 2009 précise qu'« à l'issue de l'année de formation, le recteur produit, pour chaque stagiaire, un avis relatif à la titularisation qui tient compte, d'une part, de la manière de servir des stagiaires, appréciée notamment lors du stage en responsabilité et, d'autre part, de l'assiduité et de l'engagement dont ces derniers font preuve dans le suivi de leur parcours individuel de formation ».

Concernant les recrutés par liste d'aptitude et détachés

Les inspecteurs détachés suivent la formation statutaire à l'instar des lauréats de concours.

Les personnels d'inspection nommés par liste d'aptitude ou par intégration directe sont titularisés dans leur corps d'accueil dès leur recrutement et radiés des cadres du corps d'origine. Toutefois, dans le cadre d'un parcours personnalisé, ils sont rattachés à la formation statutaire.

L'agent détaché dans le corps des IA-IPR ou des IEN peut solliciter son intégration au terme de la période de détachement ou au cours de celle-ci, dès la fin de la première année. Une attention particulière sera portée à la situation des agents demandant une intégration après trois années de détachement. La demande d'intégration dans le corps au sein duquel ils étaient détachés, est soumise à avis circonstancié de la rectrice. En cas d'intégration, les personnels concernés font alors l'objet d'une décision de radiation de leur corps d'origine.



Des personnels de direction



Concernant les lauréats du concours et les recrutés par liste d'aptitude

Dans le courant du mois d'avril-mai, une inspection de titularisation par l'IA-IPR EVS référent est programmée en relation avec le CEA. Cette visite fait suite à la production d'un rapport d'activités (3 à 4 pages maximum) préalablement adressé à l'IA-IPR EVS et au DASEN et/ou DAASEN par le stagiaire. La forme et le contenu de ce rapport sont laissés à son initiative. Il peut demander le conseil de son référent et/ ou de son CEA.

Le stagiaire tient en outre à la disposition de l'IA-IPR EVS tout document de travail attestant de ses diverses contributions au pilotage de son EPLE d'affectation.

Un entretien avec le DASEN ou DAASEN du département est également planifié. En amont de cette visite de titularisation, l'IA-IPR EVS provoque tout échange utile avec le CEA (également producteur d'un rapport sur la manière de servir de son adjoint) ainsi qu'avec le référent, de façon à ce que le croisement des regards permette de construire un diagnostic étayé et partagé.

La commission administrative paritaire académique (CAPA) arrête les propositions de titularisation, de renouvellement voire de non intégration dans le corps dans le courant du mois de juin. Les propositions rectorales de non titularisation sont ensuite examinées par la Division de l'Encadrement du ministère. Les stagiaires prennent connaissance des différents avis avant la fin du mois de juillet. Ils reçoivent leur arrêté de titularisation fin juin à l'issue de la CAPA. La situation des stagiaires ayant un avis défavorable de la rectrice est étudiée en CAPA puis en CAPN.

S'agissant des détachés

Une visite bilan d'étape est planifiée en mai-juin par l'IPR EVS en concertation avec le CEA. La production d'un rapport d'activités est également demandée au détaché. Le suivi concerté de l'adaptation au poste des détachés est comparable à celui des lauréats concours. « Les fonctionnaires détachés peuvent demander, à tout moment, à être intégrés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation. Au-delà d'une période de détachement de cinq ans, une intégration dans ce corps leur est proposée. » (décret N°2020-1030 du 11 août 2020). La visite de titularisation intervient à l'issue de la demande d'intégration du personnel détaché.



Les différents niveaux de mise en alerte

Pour le stagiaire

- 1er niveau : le CER (pair de proximité qui peut recevoir les confidences).
- 2º niveau: le CER communique auprès du comité de suivi départemental (DAASEN, CT EVS départemental, animateurs départementaux, IA-IPR EVS).
- 3º niveau : l'IA-IPR EVS en lien avec le DAASEN prévient la DAFPE pour une éventuelle adaptation du plan de formation.

Pour le CEA

le comité de suivi départemental et l'IA-IPR EVS.



Procédure de titularisation et accompagnement par les IA-IPR EVS

La titularisation et les modalités d'évaluation

1ère visite

- Avant les vacances d'automne
- Les observables : positionnement, intégration au sein de la communauté éducative, prise en main des dossiers, relationnel et communication
- Entretien avec le CEA

2ème visite

- Entre novembre et janvier
- Les observables : évolution de la posture et de la pratique professionnelle
- Observation d'une situation professionnelle (conduite de réunion, entretien, conseil de classes...)
- Entretien avec le CEA

- Entre avril et mai (selon le calendrier ministériel)
- Visite de titularisation
- À partir du rapport d'activités et de tout document du quotidien professionnel du stagiaire
- Le cas échéant, mise en situation afin d'enrichir ou de compléter l'observation
- Entretien avec le CEA

En fonction des situations et à l'appréciation de l'IA IPR EVS, une visite intermédiaire supplémentaire pourra être prévue et encadrée par un relevé de conclusions de visite, porté à la connaissance de l'intéressé.

Les contenus de l'offre de formation académique 2024-2025

Les modules présentés dans ce livret vous permettent d'élaborer votre plan de formation académique.

Ce plan personnalisé de formation (PPF), d'une durée minimale de 54 heures (soit 9 jours), est constitué de modules obligatoires et de modules facultatifs laissés au choix du stagiaire.

Votre CEA, votre CER, votre tuteur, vous accompagnent dans l'élaboration de ce plan de formation qui sera formalisé via une application EAFC dédiée, entre le 6 et le 30 septembre 2024.

Descriptifs des modules communs aux personnels de direction/ personnels des corps d'inspection stagiaires

promotion 2024

année 2024-2025

« Accueil en académie d'affectation »

Module obligatoire

Regroupement des personnels de direction et d'inspection stagiaires de la promotion 2024 affectés dans l'académie de Créteil

• Ouverture de la séance et présentation du déroulement

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) : Mme Sylvie Charbonnel

· Le rôle et la posture du personnel d'encadrement dans la construction d'un pilotage pédagogique en lien avec les priorités nationales et académiques

<u>La rectrice</u>: Mme Julie Benetti

des corps d'inspection

de direction/personnels

personnels

Modules communs aux

• Les grandes caractéristiques structurelles de l'académie de Créteil, l'organisation et le fonctionnement des services académiques et départementaux

Secrétaire général d'académie : M. Mehdi Cherfi

• Les aspects déontologiques des métiers de cadres

Secrétaire général adjoint, Directeur des relations et des ressources humaines : M. David Beraha

• L'accueil administratif des stagiaires

Cheffe de division des personnels ATSS et d'encadrement : Mme Anne Tanguy ou Cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction (BPID) : Mme Michèle Mercier

• Le cadre général de la formation statutaire académique

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) : Mme Sylvie Charbonnel

• Les opportunités du stage d'ouverture à l'international

Déléguée académique aux relations européennes internationales et à la coopération (Dareic) : Mme Laure Morel

• Les opportunités du stage d'ouverture en entreprise

Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue : M. Pascal Fourestier

• Les modalités de titularisation des personnels de direction et d'inspection

Les doyens des personnels des corps d'inspection du 2^d degré : Mme Alexandra Degraeve et M.Pascal Javerzac

La conseillère académique technique du 1^{er} Degré : Mme Isabelle Del Bianco Le coordinateur IA-IPR EVS : M.Régis Astruc

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Date: 4 septembre 2024

Horaires: 9h - 12h

Lieu: Université Paris Est Créteil - Campus André Boulle - Amphithéâtre A2 - 83/85 av. du Général

de Gaulle - 94000 Créteil

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

« Valeurs de la République »

Module obligatoire

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale.

Objectif pédagogique visé

Présenter les enjeux de la transmission des valeurs de la République en établissement.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle des personnels d'encadrement pédagogique dans la transmission des valeurs de la République
- Présentation de l'équipe académique Valeurs de la République et des protocoles d'accompagne-

Modalités pédagogiques retenues

- Conférence
- Étude de cas

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Responsable opérationnelle : Sandra Meunier, IA-IPR EVS, référente académique Valeurs

de la République

Date: 04 octobre 2024 Horaires: 9h - 12h Lieu: à préciser

« Préparation du stage en entreprise » et

« Restitution des stages d'ouverture »

Module facultatif: préparation du stage en entreprise

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale.

Objectifs pédagogiques visés

- Comment trouver un stage?
- Quoi chercher pour expliciter les objectifs du stage à l'entreprise et que celui-ci soit adapté pour répondre à mes attentes ?
- Comment se présenter en tant que cadre de l'éducation nationale et valoriser l'éducation nationale et l'académie?

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Compréhension du contexte économique et du monde de l'entreprise
- Relation « écoles entreprise ». Stage proposé dans les grandes entreprises (SCHNEIDER EDF)
- Les enjeux du stage d'observation dans le cadre de la formation statutaire des personnels d'encadrement

Modalités pédagogiques retenues :

Intervention de la Dafpic organisée à distance.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique Durée: 3 heures

Responsable opérationnelle : Jessica Gucek, chargée de mission relation écoles/entreprises à la Dafpic

Date: 7 octobre 2024 Horaires: 9h30 à 12h30

Lien de connexion : sera communiqué ultérieurement

Module obligatoire: restitution des stages d'ouverture

- Intervention de facilitateurs
- Présentation d'un outil innovant permettant de développer l'intelligence collective en grand groupe et mise en situation pour structurer la restitution de l'ensemble des expériences de stage

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnel : EAFC

Date: 3 juin 2025 Horaires: 11h à 17h

Lieu: sera précisé ultérieurement

« Speed tutoring: rencontre avec les services partenaires du rectorat, enjeux et procédures de la coopération »

Module facultatif

Compétence ciblée

Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les modalités de travail et les interlocuteurs (qui fait quoi ? Pourquoi ? Quaest-il attendu des personnels de direction et d'inspection du 2^d degré ?)
- Connaître les besoins des services pour mieux travailler avec eux (en fonction des dossiers traités)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés de l'EN dans le contexte cristolien, relations fonctionnelles entre services de gestion et encadrement pédagogique.

Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring: rencontre avec les responsables des différents services du rectorat avec lesquels les personnels d'encadrement doivent collaborer. Développer les conditions d'une meilleure fluidité dans les relations entre acteurs porteurs de logiques et de lectures différentes des mêmes réalités professionnelles.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024 (personnel de direction et personnels d'inspection du 2^d degré)

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnelle : EAFC - DAFPE

Date: 13 novembre 2024 Horaires: 9h - 12h

Lieu: Rectorat de l'académie de Créteil (bâtiment B – 8e étage)

« Aspects RH: initiation »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

Objectif pédagogique visé :

Mieux connaître le cadre juridique de l'accompagnement des personnels.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

- Tour d'horizon des problématiques RH
- Contexte et organisation académique

Modalités pédagogiques retenues :

- Plénière
- Etudes de cas

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré)

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnel: Julien Lalive, chef de division des personnels enseignants

Date: 20 novembre 2024

Horaires: 9h - 12h

Lieu: Lycée Delacroix à Maisons-Alfort

« Organiser des réunions participatives dans l'exercice de ses missions de personnel d'encadrement »

Module facultatif

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale.

Objectifs pédagogiques visés

- Définir les types de réunions et leurs fonctions respectives
- Identifier différentes techniques et outils favorisant l'interaction et la participation
- Scénariser une réunion participative en mobilisant plusieurs de ces techniques et outils

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Travail sur les représentations des participants : parvenir à une définition collaborative des différents types de réunions
- Découverte et description de techniques et outils puis leur présentation au groupe au moyen d'une galerie d'exposition
- Apport théorique : introduction à l'approche design
- Manipulation et expérimentation : scénarisation en groupe d'un type de réunion tiré au sort parmi les types de réunions identifiés puis mise en commun des propositions

Modalités pédagogiques retenues

- Ateliers avec travaux de groupes
- Séances d'idéation
- Apports théoriques
- Présentations
- Manipulation et expérimentation

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Responsable opérationnel: Réseau Canopé 94

Date:

• J1:12 décembre 2024 • J2:16 janvier 2025 Horaires: 9h30 - 12h30 Lieu: Atelier Canopé 94

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

« L'entreprise et le monde économique au cœur de la formation professionnelle »

Module facultatif

Compétence ciblée

Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les 3 voies : initiale scolaire, initiale apprentissage et formation continue
- Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle, partenaire de la formation et de la professionnalisation des apprenants
- Faire évoluer l'offre de formation de l'établissement / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle
- Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Connaître l'apprentissage et la formation continue, missions de l'éducation nationale

- CFA-UFA, Greta: définition
- Statuts, financements, spécificités apprentissage et formation continue ; rôle premier de l'employeur pour l'apprentissage : à quels sont les engagements sont tenus l'UFA et le CFA ?
- Modalités de mise en œuvre et de mobilisation des équipes : accueil, organisation pédagogique, accompagnement et suivi
- Obligations relatives à Eduform, label qualité de l'éducation nationale

Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle partenaire

- Définir la répartition des compétences des référentiels des diplômes à acquérir en fonction des lieux de formation (entreprise & centre)
- Exploiter en centre les compétences acquises dans les situations de travail, s'assurer de leur réinvestissement et du transfert dans d'autres contextes professionnels
- Constituer un réseau, un vivier d'entreprises partenaires

Faire évoluer l'offre de formation professionnelle / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle

- Nourrir la veille sur les besoins en emplois et en compétences, sur les tendances, sur les évolutions des métiers, sur l'impact des transitions
- Proposer une offre de formation adaptée à court, moyen ou long termes
- Penser des parcours de formation tout au long de la vie

Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle

Modalités pédagogiques retenues

- Visite d'un EPLE réalisateur d'actions Greta, UFA et membre d'un campus des métiers et des qualifications - Rencontre avec le responsable pédagogique, le DDFPT, un CFC, un coordonnateur, un DO de campus
- Table ronde : intervention d'acteurs du monde économique partenaires du CFA académique et du réseau des Greta
- Ateliers animés par les personnels de la Dafpic et les ingénieurs pour l'école sur les enjeux de la relation école-entreprise et l'accompagnement vers l'insertion

« L'entreprise et le monde économique au cœur de la formation professionnelle »

Module facultatif

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2d degré)

Format: académique

Durée: 6h

Responsable opérationnel : Pascal Fourestier, Délégué académique à la formation professionnelle

initiale et continue (Dafpic) Date: 18 décembre 2024

Horaires: 9h - 17h Lieu: à définir

« Impulser et accompagner le changement pédagogique »

Module obligatoire

Compétences ciblées

- Apprendre à combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets.
- Mettre en place une méthodologie de projet en plaçant son action dans une dimension stratégique: construction d'un diagnostic, analyse des freins et des leviers, dynamique des groupes, éléments constitutifs du climat scolaire, prise en compte du contexte local.
- Apprendre à mener une analyse systémique pour effectuer des choix adaptés au contexte.

Objectif pédagogique visé

Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- J1: La notion de diagnostic dans la conduite de projet
- J2: La notion de processus et d'accompagnement au changement : Comment accompagner les équipes vers les choix les plus pertinents correspondant aux besoins des élèves ? Comment saisir les opportunités des rencontres institutionnelles ? De quels leviers dispose-t-on ? Comment surmonter les freins?
- J3: La notion d'évaluation et de suivi de l'action

Modalités pédagogiques retenues

- Démarche de mise perspective transversale (interprofessionnelle, multiscalaire) et de réflexivité sur le pilotage mené en EPLE ou sur un territoire (circonscription, district) : ateliers tournants, speed tutoring, analyse et usage raisonné des indicateurs, mises en situation, travaux en groupes interprofessionnels, témoignages de pairs
- Le nombre de journées réparties dans l'année scolaire permet de répondre avec souplesse et adaptabilité aux questions d'actualités pédagogiques auxquelles seront confrontés les stagiaires dans le calendrier annuel mais aussi dans le contexte local

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 15h

Responsables opérationnels : Odile Cogoluegnes et Vincent Bongrand

• J1: 8 janvier 2025 • **J2**: 5 mars 2025 • J3: 7 mai 2025

Horaires:

• J1 et J3:9h-17h • **J2**: 9h - 12h

Lieux:

• J1: Lycée Emilie du Chatelet à Serris • J2 : Lycée Val de Bièvre à Gentilly

• J3: Nouveau lycée de Vincennes

« DHG et TRM : de l'acte de gestion à la stratégie pédagogique partagée »

Croisement des regards personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré

Module facultatif

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement en assurant une ventilation de services réglementairement conforme et pédagogiquement cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPLE
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement
- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique académique
- Comprendre comment s'élabore le dialogue entre les services académiques et l'EPLE
- Articuler actes de gestion et stratégie pédagogique
- Identifier les marges d'autonomie et la fonction des différentes instances dans son élaboration

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement
- Elaboration d'un TRMD et conduite d'un dialogue de gestion
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPLE

Modalités pédagogiques retenues

Cadrage théorique, questions/réponses, regards croisés personnels de direction / inspecteurs

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré)

Format : académique

Responsable opérationnel: Charles Naïm, chef de la Division des établissements

Date: 17 janvier 2025 Horaires: 9h - 12h

Lieu: Lycée Gutenberg à Créteil (à confirmer)

« La relation école/famille : les enjeux de la coéducation »

Module facultatif

Compétence ciblée

Réfléchir, construire et développer une politique d'établissement ou de circonscription qui vise la coéducation et l'instauration de relations fructueuses avec toutes les familles.

Objectifs pédagogiques visés

- Ce module de formation a pour objectif d'éclairer les enjeux de la relation entre l'école et les familles dans toutes ses dimensions (individuelles et collectives)
- Ce module posera les principes d'une relation avec les familles fondées sur la confiance dans une perspective de co-éducation et quelques pistes opérationnelles en établissement
- Un apport juridique viendra éclairer les situations les plus complexes de cette relation

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- 1. Mises en situation de la vie quotidienne de la relation de l'école avec les familles
- 2.L'émergence du droit dans la relation entre les familles et l'école
 - a. Les situations de conflit
 - b. Les gestes professionnels des personnels d'encadrement dans la relation avec les familles
 - c. La relation avec les familles et la protection de l'enfance
 - d. La relation avec les représentants élus des parents d'élèves

3.La parole des parents d'élèves

- 4. Pour une politique de co-éducation en EPLE et en circonscription
 - a. Des dispositifs pour mettre en œuvre une co-éducation
 - b. Lever les freins : la question de la participation des parents
 - c. Quelle contribution de la co-éducation à la réduction des inégalités ?

Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques et juridiques
- Mise en situation
- Table ronde
- Diaporama sur une question autour de la relation école/famille
- Etudes de cas
- Témoignages

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Responsable opérationnel: Thomas Heuzé, IA-DAASEN 93

Date: 24 janvier 2025 Horaire: 9h - 12h

Lieu: Lycée Germaine Tillion au Bourget

« Construire une culture commune autour de l'égalité des chances »

Module facultatif

Compétence ciblée

Réfléchir, construire et développer une politique d'établissement ou de circonscription en faveur de l'égalité des chances.

Objectif pédagogique visé

Ce module de formation a pour objectif d'outiller les personnels d'encadrement dans la construction d'un pilotage pédagogique partagé soutenant la politique d'égalité des chances sur les territoires.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les enjeux des différents dispositifs liés à l'égalité des chances notamment dans le contexte cristo-
- L'éducation prioritaire, OEPRE, cordées de la réussite, internats d'excellence, cités éducatives, dispositifs devoirs faits, etc
- Histoire de l'éducation prioritaire et présentation d'une politique publique dont les différentes composantes viennent servir un objectif commun, ses résultats et ses effets
- Le rôle des personnels d'encadrement pédagogique dans la transmission des valeurs liées à l'égalité des chances
- La question de la grande pauvreté en éducation prioritaire
- Présentation des acteurs et partenaires de l'académie

Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques
- Mise en situation et échanges

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnel : Aurélie Huillery-Perrin

Date: 6 février 2025 Horaire: 9h - 12h

Lieu: Lycée Germaine Tillion au Bourget

« Se former aux outils numériques gratuits du quotidien des personnels d'encadrement »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les outils numériques du quotidien d'un personnel de direction ou d'inspection à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation.

Objectifs pédagogiques visés :

- Repérer les outils numériques institutionnels du quotidien mis à notre disposition
- Repérer les outils numériques gratuits RGPD utiles au quotidien
- Mise en œuvre et pratique des différents outils en fonction de ses besoins professionnels
- Échange de pratiques professionnelles

Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

Découverte, échanges de pratiques et mise en pratique des outils numériques du quotidien d'un chef d'établissement ou d'un inspecteur : Outils institutionnels RGPD (filesender, educloud, visio-agents, evento etc.) en comparaison avec les outils numériques gratuits non institutionnels mais RGPD (framasofts, utilitaires pdf, agendas, gestionnaire de mails, chat GPT etc).

Modalités pédagogiques retenues :

- 1er temps de présentation des différents outils
- Échange de pratiques
- 2nd temps de pratique sur ordinateur

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Responsables opérationnels : Loïc MAUJEAN et Stéphane LEGER

Date: 12 février 2025 Horaires: 9h - 17h

Lieu: Lycée Simone Veil à Noisiel

« Speed tutoring: rencontre avec les responsables des missions académiques »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Développer des dynamiques partenariales avec les missions pédagogiques du rectorat
- Identifier les acteurs et les ressources utiles à la mise en œuvre des projets de terrain

Objectif pédagogique visé

Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation et rôles des missions pédagogiques.

Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring avec des rencontres par petits groupes de l'ensemble des missions pédagogiques.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsables opérationnels : Odile Cogoluegnes et Vincent Bongrand

Date: 5 mars 2025 Horaires: 14h - 17h

Lieu : Lycée Val de Bièvre à Gentilly

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

« Égalité professionnelle et diversité, un enjeu de professionnalisation et de service public »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

Objectifs pédagogiques visés

- Professionnaliser les personnels encadrants sur la thématique égalité diversité et lutte contre les discriminations
- Comprendre son rôle de manager dans cette démarche
- Se familiariser avec des process et outils RH permettant de lutter contre les discriminations

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Prévention des discriminations en milieu professionnel (seront notamment évoqués les mécanismes en jeu tels que les stéréotypes et les préjugés)
- Connaissance du cadre légal de la discrimination et des obligations de l'employeur en la matière
- Application concrète de la démarche dans son quotidien professionnel (objectivation des décisions, stratégies pour minorer le risque de discrimination, etc.)
- Déploiement de cette démarche auprès de ses équipes, en tant que manager

Modalités pédagogiques retenues

Alternant des séquences théoriques, des ateliers, des exemples et des études de cas, cette formation aborde le sujet dans sa complexité grâce à des notions théoriques issues des recherches en psychologie sociale et des informations légales et institutionnelles concrètes.

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 6h

Responsable opérationnel: Référent académique égalité professionnelle femmes -

hommes et diversité Date: 7 mars 2025 Horaires: 9h - 17h Lieu: à préciser

« Protection de l'enfance : articuler le travail partenarial entre l'éducation nationale et les autorités compétentes »

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale

Acquérir une culture du partage de l'information au service de la protection de l'enfance.

Objectifs pédagogiques visés

- · Savoir mobiliser efficacement les connaissances réglementaires sur la protection des mineurs, sur les régimes de responsabilités des personnels
- Savoir produire l'information utile aux autorités administratives et aux partenaires institutionnels (police, justice, notamment) en concertation et en cohérence avec les personnels concernés

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Le cadre juridique des différents régimes de responsabilité (éducative, administrative, civile, pénale).

Approche	Enjeux
Le mineur en danger,	Spécialisation et spécificité de la justice des mineurs
le mineur en conflit avec la loi	Différence des rôles et articulation entre le Parquet des mineurs
Parquet de Créteil	et le Tribunal pour enfants • Procédures et décisions en matière de protection de l'enfance et
	en matière de délinquance des mineurs. Place des parents. Ré- forme induite par l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (septembre 2021)
	Enjeux de l'article 40 du CPP
L'accompagnement préventif :	Compétences de principe du conseil départemental en matière de protection
la protection de l'enfance	des mineurs (CRIP / ASE)
CRIP	Dématérialisation IP/signalement
	Articulation avec la compétence du Parquet des mineurs
	Attendus d'une IP
	Suites données
Le rôle de l'éducation nationale :	Clarification des termes « signalement »
la transmission des informations	Clarification du principe de faits Etablissement
connues aux autorités compétentes	Communication avec le CT EVS
CT EVS et CT AS	Cadre déontologique du recueil de la parole du mineur et devoir d'alerte
	Articulation entre procédure interne (disciplinaire) et procédures administrative et judiciaire
	Place des parents dans la prise en compte de la situation des élèves dans la protection de l'enfance
	Recueil de la parole du jeune
	Circuit de communication établissement/CRIP/Parquet
	Partage d'informations et limites
	Confidentialité
	Acteurs du conseil technique

Modalités pédagogiques retenues :

- Table ronde pour une présentation des cadres théoriques, modalités d'action et canaux de communication
- Questions/réponses

« Protection de l'enfance : articuler le travail partenarial entre l'éducation nationale et les autorités comptentes »

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnelle : Agnès Joncour, IA-IPR EVS

Date: 12 mars 2025 (à distance)

Horaires: 9h - 12h

Lien de connexion : sera communiqué ultérieurement

« L'école inclusive dans le contexte académique »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Évaluer et coordonner les actions pédagogiques et éducatives favorisant la réussite de chaque élève
- Analyse de situations et de fonctionnements collectifs
- Analyses pédagogiques
- Pilotage

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux liés à l'école inclusive et au principe d'accessibilité aux savoirs pour tous les
- Connaître les dispositifs, interlocuteurs, ressources pour assurer le pilotage d'une circonscription, d'un établissement à l'aune de ces enjeux et des besoins identifiés des élèves

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Mise en évidence des compétences et gestes professionnels communs requis pour accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, tout comme des spécificités des uns et des
- EANA: présentation et analyse de supports institutionnels, d'éléments de synthèse académique et de support pédagogique ; temps d'échange à partir des expériences des stagiaires, de réflexion voire de production (individuelle et collective ; à partir de productions d'élèves, de documents d'établissement, de vidéos, etc.)
- ASH et SEGPA : échanges et mutualisation autour de situations et d'expériences vécues par les stagiaires et apportées par le formateur, présentation des outils et ressources institutionnels, réflexion partagée sur l'orientation des élèves et les liens avec les familles ou représentants légaux, enjeu du pilotage pour les AESH et les enseignants : question de la coopération et de la formation

Modalités pédagogiques retenues

- Présentations raisonnées
- Échanges
- Analyse des représentations
- Études de cas
- Productions individuelles et collectives

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré)

Format: académique

Durée: 6h (1er temps de formation de 3h: visite d'observation sur site – 2d temps de formation à distance de 3h)

Responsables opérationnels : Pascale Schwager, CT Ecole Inclusive ; Daniel Guillaume, chargé de mission CASNAV; Lynda Kanounnikov, coordinatrice SEGPA-EREA

Date: 19 mars 2025

Horaires: 1/2 journée de visite d'observation sur site à définir + plénière à distance de 14h - 17h

Lieu: 1/2 journée de visite d'observation + temps à distance

« Gestion des situations sensibles ou extrêmes »

(Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de la Police)

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les cadres, périmètres, codes institutionnels et réglementaires d'exercice des responsabilités en matière de sécurité des biens et des personnes pour agir avec discernement dans les situations de tensions ou de crises.

Objectifs pédagogiques visés

- Améliorer les coopérations avec les services de police dans le respect des compétences de chacun
- Prévenir et mieux lutter contre la violence en milieu scolaire en réunissant des personnels d'encadrement pédagogique et des officiers de police en formation initiale
- Faire réfléchir les stagiaires sur des cas concrets sous forme d'ateliers mixant cadres de l'éducation nationale et policiers

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

La gestion concertée des situations de crises avec la police : qui fait quoi, comment et quand selon le niveau de gravité de la situation à traiter.

Modalités pédagogiques retenues

Apports théoriques et études de cas avec les élèves officiers en formation initiale.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2024

Format: académique

Durée: 6h

Responsables opérationnels:

- Régis Astruc, CT Sécurité
- Laurent Deprez, personnel de direction et animateur départemental

Date: 27 mars 2025 Horaires: 9h - 17h Lieu: Cannes Écluses

Descriptifs des modules destinés aux personnels des corps d'inspection stagiaires

promotion 2024

année 2024-2025

« Accueil académique spécifique aux personnels des corps d'inspection »

Module obligatoire

<u>IEN 1^{ex} degré : accueil académique de pré rentrée et accompagnement à la prise de fonction</u>

28 août 2024, 14h à 17h à la DSDEN du Val de Marne (salle 915) :

- Préparation de la rentrée dans la circonscription d'affectation avec DASEN, A-DASEN, SG départe
- mental : temps d'échanges et de mutualisation sur les problématiques de rentrée*
- Boîte à outils, points d'actualité et régulation départementale. Rencontre et temps de travail avec
- les tuteurs (si identifiés)

Accompagnement départemental de la prise de fonction des IEN du 1er degré : entre la rentrée et le 30 septembre 2024

- 77 : entre la rentrée et le 30 septembre 2024, DSDEN 77 (salle à préciser)
- 93 : 23 août 2024, de 9h à 12 h et 12 septembre 2024, de 13h30 à 16h30, DSDEN 93 (salle Magellan)
- 94 : 26 septembre 2024, de 14h à 17h, DSDEN, salle 915

Inspecteurs du 2^d degré : accueil académique de pré-rentrée et accompagnement à la prise de fonction :

Accueil par les doyens et les coordonnateurs de discipline en vue de la préparation de la rentrée, rencontre et temps de travail avec les tuteurs (si identifiés).

- IEN ET-EG et IEN IO: 28 août 20204, de 14h à 17h en salle 422 du bâtiment B du rectorat
- IA-IPR: 5 septembre 2024, de 13h30 à 16h30 en salle 877 du bâtiment B du rectorat

« Les applications informatiques liées au contexte académique d'exercice »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique lié au contexte académique d'exercice.

Objectif pédagogique visé

Connaître et utiliser les applications liées au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'inspecteur du 2^d degré.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation des applications (conditions d'accès, usages, objectifs) et manipulation.

Modalités pédagogiques retenues

Mises en situation.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2d degré, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h (IA IPR); 6h (IEN 2^d degré)

Responsables opérationnels :

- <u>IEN 2^d degré</u>: Vincent L'Hopital, IEN ET-EG
- IA-IPR Alexandra Degraeve

Date: 13 septembre 2024

Horaire: 9h - 12h pour les IA-IPR; 9h à 17h pour les IEN 2d degré

Lieux :

- IA IPR : salle 877 bâtiment B du rectorat de l'académie de Créteil
- IEN 2^d degré: Lycée Professionnel Arthur Rimbaud 112 Avenue Jean Jaurès, 93120 La Courneuve

« Présentation académique des outils de pilotage de la circonscription (données/indicateurs spécifiques du 1er degré et applications dédiées) »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique de pilotage de la circonscription.

Objectifs pédagogiques visés

Connaître et utiliser les applicatifs liés au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'IEN 1^{er}degré.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Outils de partage et d'échanges
- Outil national type « APAE 1er degré »
- Tableau de bord de circonscription
- Présentation des applications d'enquêtes et de pilotage (Onde, AFFELNET, DECIBEL, ETIC 1er degré etc.)

Modalités pédagogiques retenues

Apports et mises en situation.

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnel : à préciser

Date: 30 septembre 2024

Horaire: 9h - 12h

Lieu: Lab de la DANE (7ème étage du bâtiment B du Rectorat de l'académie de Créteil)

« Groupe d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) »

(Personnels d'inspection des 1er et 2d degrés)

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

À partir des situations professionnelles concrètes apportées par les participants, il s'agit d'aider ceux-ci individuellement et collectivement à prendre de la distance par rapport à leurs missions ; de questionner la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés et de faire évoluer leur façon d'analyser les situations.

Ce stage vise à l'enrichissement des pratiques et au questionnement de les situations - problèmes vécues dans le cadre professionnel.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Exposé d'une situation
- Exploration de la situation
- Partage de perceptions, analyses, hypothèses
- Retour de l'exposant et mise en perspectives métacognitive

Modalités pédagogiques retenues

Temps d'échange, de réflexion et de partage sur la séquence de travail, les apprentissages individuels et collectifs.

Ce module, composé de 5 demi-journées, repose sur un cadre déontologique strict et sur la confiance construite dans le groupe. Il nécessite une assiduité et la présence de tous à chaque séance.

Pour en savoir plus: https://youtu.be/KVtKt7KDN4g

Une visio de présentation des GAPP est proposée le 26 septembre 2024, de 17h à 18h.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection des 1er et 2d degrés, promotion 2024

Format: académique

Durée: 15h

Responsables opérationnels : Jean-Michel Girone et Bénédicte Hare (binôme de formateurs)

Dates: 1ère date: 7 novembre 2024 (les 4 autres séances seront définies en lien avec les participants

de chacun des groupes.) Horaires: 9h à 12h

Lieu: rectorat (salle à préciser)

« Présentation des procédures de gestion de la carte scolaire »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

Module départemental facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des composantes techniques, réglementaires et stratégiques des domaines de compétences partagés avec les collectivités locales tout en intégrant les instructions de l'autorité départementale.

Objectifs pédagogiques visés

- Situer le périmètre de compétence de l'IEN comme celui des différents acteurs pour adopter un positionnement juste, et proposer des réponses pertinentes
- Comprendre les enjeux politiques, territoriaux, éducatifs de la gestion de la carte scolaire
- Savoir communiquer sur les arbitrages arrêtés
- Développer les « gestes » et connaissances plus techniques et opérationnels de cette gestion

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1er degré dans le contrôle et l'accompagnement de l'évolution de la carte scolaire
- Ce qui est attendu de lui, les points de vigilance à intégrer, les aspects « gestionnaires » et les stratégies de communication, la coopération avec les services et l'autorité départementaux

Modalités pédagogiques retenues

- Apport d'informations de cadrage
- Études de cas à partir de la réalité des circonscriptions de chaque stagiaire

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2024

Format: départemental

Durée: 3h

Responsables opérationnels : A-DASEN de chaque département

Période: novembre - décembre 2023

Dates, horaires et lieux :

- 77: novembre 2024, de XXh à XXh, DSDEN du 77 (salle à préciser)
- 93:12 novembre 2024, de 9h à 12h, DSDEN du 93 (salle Magellan)
- 94: 08 novembre 2024, de 9h à 12h, DSDEN du 94 (salle 915)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

« Le rôle de l'inspecteur du 2^d degré dans l'accompagnement et l'évaluation des publics particuliers (contractuels, stagiaires...) + PPCR »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des gestes professionnels composant l'inspection individuelle et l'accompagnement des personnels en position spécifique.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître le cadre institutionnel et réglementaire de l'inspection et du conseil individuel
- Mettre en place une démarche et des outils d'évaluation individuelle
- Conduire les inspections individuelles afin de mesurer l'efficacité de l'enseignement dispensé
- Conduire un entretien à visée d'explicitation
- Rédiger un rapport d'inspection qui rend objectivement compte de l'observation et de l'entretien conduits, donc du diagnostic partagé sur la pratique professionnelle évaluée
- Favoriser l'attitude réflexive du stagiaire sur la cohérence de l'enchaînement des différentes opérations constitutives de l'inspection

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- · L'inspection et l'accompagnement des publics particuliers : personnels contractuels, visite de titularisation des stagiaires, personnels détachés, etc.
- Les invariants et les spécificités

Modalités pédagogiques retenues

Apports de cadrage et études de cas.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2d degré, promotion 2024

Format: académique

Durée: 12h

Responsables opérationnels :

• IA-IPR Alexandra Degraeve Doyenne IA-IPR

• IEN du 2^d degré : Ludovic Henon, IEN ET-EG

• IA-IPR EVS : Régis Astruc, IA IPR EVS

J1:15 novembre 2024 J2:10 janvier 2025

9h – 12h: temps collectif (IEN 2nd degré, IA-IPR)

13h30-16h30: temps spécifique (IA-IPR; IA-IPR EVS; IEN 2nd degré)

Lieu: Rectorat de l'académie de Créteil - Bâtiment B,

J1: salle 940 (matin) et salles 940, bureau EVS, salle 937 (après-midi) J2: salle 940 (matin) et salles 938, bureau EVS, salle 937 (après-midi)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

« La stratégie managériale de l'IEN de circonscription »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des compétences psycho-sociales de prise de recul, de réflexivité sur son positionnement, son leadership et ses pratiques de communication (en émission comme en réception).

Objectifs pédagogiques visés

- Développer les pratiques d'évaluation des personnels en situations particulières (hors cadre PPCR) et des unités éducatives
- Savoir installer un cadre de fonctionnement coopératif au sein de l'équipe de circonscription comme au sein du réseau des directeurs d'écoles
- Appréhender les leviers de la performance éducative collective de la circonscription (qu'est-ce que et à quoi tient « l'effet IEN » ?)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1er degré dans l'accompagnement et l'évaluation des publics en situations particulières (contractuels, stagiaires, CPC, directeurs d'écoles, etc.)
- L'évaluation des unités d'enseignement
- La relation de l'IEN avec son équipe de circonscription
- Les directeurs d'écoles : levier de conduite du changement ? En pratiquant quel type de coopération ?

Modalités pédagogiques retenues

- Apport d'informations de cadrage
- Étude de cas
- Mises en situation

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2024

Format: académique

Durée: 9h

• Responsables opérationnels :

J1 - Alexandre Tobaty, A-DASEN du 93

• J2 - Elisabeth Lorin, A-DASEN du 94

Dates et horaires :

- J1 19 novembre 2024, 9h à 17h
- J2 17 décembre 2024, 9h à 12h

- J1 DSDEN du 93 (salle Magellan)
- J2 DSDEN du 94, salle 915

« L'IEN, gestionnaire RH de sa circonscription »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

- Savoir apprécier et mettre en œuvre sa contribution RH de circonscription au sein de et en cohérence avec - la GRH départementale
- Conduire avec discernement (ou participer au) le dialogue social dans le contexte départemental.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositifs départementaux d'accompagnement des personnels et appréhender le périmètre de compétence des IEN de circonscription
- Circonscrire le cadre et acquérir les codes de la conduite du dialogue social au niveau de sa circonscription d'affectation comme au niveau départemental afin y situer le rôle de l'IEN 1er degré

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Suivi des personnels au niveau départemental (CAPD, la prévention et le traitement de la difficulté professionnelle, l'accompagnement des contractuels, l'insuffisance professionnelle, le disciplinaire, la mobilité, etc.), les leviers RH mobilisables en circonscription et les attributions départementales spécifiques de l'IEN GRH.

Modalités pédagogiques retenues

- Alternance d'apports d'informations, de temps dialogués, d'études de cas
- Mise à disposition deressources documentaires

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2024

Format: académique

Responsables opérationnels: Jean-Michel Girone, IEN du 1erdegré; Elisabeth Lorin, A-DASEN du 94;

Carole Dubarle, Secrétaire générale DSDEN

Date: 28 novembre 2024

Horaires: 9h à 12h

Lieu: DSDEN du 94, salle 915

« La communication administrative de l'inspecteur »

(Personnels d'inspection des 1er et 2d degrés)

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les cadres, les codes institutionnels et réglementaires régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur (relations partenariales avec les collectivités, usagers et partenaires, etc.).

Objectif pédagogique visé

Connaître les codes rédactionnels en vigueur et savoir en adapter l'usage aux destinataires des écrits à produire, à la stratégie de communication retenue, au canal ou support utilisé (imprimé, messagerie, etc.).

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Approche des contraintes formelles attachées aux destinataires et aux problématiques.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection des 1er et 2nd degrés, promotion 2024

Format: académique

Durée: 6h

Responsables opérationnels:

Vincent Bongrand, IA IPR EVS et Franck Moulhiac, IEN du 1er degré

Date: 06 décembre 2024

Horaires: 9h à 12h ensemble – de 14h à 17h deux groupes Lieu: Bâtiment B du rectorat de l'académie de Créteil

• De 9h à 12h : salle A936 Bâtiment B du rectorat

• De 14h à 17h :

GR1 – L'ensemble des inspecteurs du 2^d degré : salle A936 Bâtiment B du rectorat

GR2 – IEN 1er degré : salle A938 Bâtiment B du rectorat

« La gestion des examens et concours »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de la gestion des examens et concours dans son champ de spécialité.

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les acteurs et les tâches à mettre en œuvre selon les modes de validation, les niveaux, les filières, les disciplines et examens
- Comprendre l'implication de l'inspecteur dans les stratégies de pilotage
- Connaître les dispositifs de certification (ponctuel, CCF, UC, VAE)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les tâches à réaliser et leur calendrier
- Le cadre administratif et réglementaire des examens
- Les modalités d'organisation et de pilotage
- La prévention du contentieux
- Les modes de validation et dispositifs de certification

Modalités pédagogiques retenues

Études de cas.

Type de formation et public visé :formation statutaire des personnels d'inspection du 2d degré, promotion 2024

Format: académique.

Durée: 6h

Responsables opérationnels :

• IA-IPR: Olivier Mondet, IA IPR

• IEN du 2^d degré : Vincent L'Hopital, IEN ET-EG

Date:

• IEN 2^d degré : 10 décembre 2024

• IA-IPR: 10 décembre 2024

Horaires: 9h à 17h

Lieu: Rectorat de l'académie de Créteil-Bâtiment B

• IEN du 2^d degré : Lycée Clément Ader, 76 Rue Georges Clemenceau, 77220 Tournan-en-Brie

• IA-IPR : Rectorat Bâtiment B salle 516 (à confirmer)

« DHG et TRM : travaux pratiques »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétences ciblées

- Comprendre les modalités techniques d'élaboration de la DHG et du TRM
- S'assurer dans le cadre du suivi des EPLE, de la conformité réglementaire et de la cohérence pédagogique de la ventilation des services

Objectif pédagogique visé

A partir des informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, etc.), comprendre les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG.

Contenu de formation et situation professionnelle de référence

Etude de cas permettant l'élaboration d'un TRM.

Modalité pédagogique retenue

Mises en situation et temps dialogués autour des hypothèses d'élaboration du TRM à partir d'une même

Type de formation et public visé :formation statutaire des personnels d'inspection du 2d degré, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnel : Charles Naïm, chef de division des établissements

Date: 22 janvier 2025 Horaires: 9h à 12h

Lieu: Rectorat de l'académie de Créteil - Bâtiment B - salle (à préciser)

« Mettre en œuvre le contrôle pédagogique des formations en apprentissage »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Objectif pédagogique visé

Former les inspecteurs à leur mission de contrôle pédagogiques des formations par apprentissage.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du cadre législatif et réglementaire du contrôle pédagogique des formations par apprentissage
- Présentation de l'objet du contrôle
- Présentation de la procédure relative au déroulement du contrôle
- Présentation des suites à donner

Modalités pédagogiques retenues

Apports de connaissances, échanges, étude de cas.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2d degré, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnel : Axel Tarride

Date: à préciser Horaires: à préciser

Lieu: Rectorat de l'académie de Créteil, Bâtiment B

« Les spécificités départementales dans la prise en charge et l'accompagnement des EBEP »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Savoir combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets à caractère pédagogique visant des adaptations spécifiques des dispositifs et des pratiques.

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier et comprendre les cadres départementaux spécifiques du pilotage des dispositifs d'inclusion (acteurs, process et procédures)
- Mesurer le rôle de l'IEN 1er degré dans cette organisation départementale et dans les déclinaisons attendues en circonscriptions

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Qui fait quoi, comment, dans quels cadres institutionnels et fonctionnels ? La stratégie départementale et son appropriation par l'IEN de circonscription.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2024

Format : départemental

Durée: 3h

Responsables opérationnels : A-DASEN de chaque département

Période: février 2024 Dates, horaires et lieux :

• 77 : février 2025, de XXh à XXh, DSDEN du 77 (salle à préciser)

• 93 : 6 février 2025, de 13h30 à 16h30, DSDEN du 93 (salle Magellan)

• 94 : 4 février 2025, de 14h à 17h, DSDEN du 94 (salle 915)

« L'enquête administrative et le suivi des situations sensibles »

(Personnels d'inspection des 1er et 2d degrés)

Module facultatif

Compétences ciblées

- Connaître les cadres, les périmètres et les codes institutionnels, juridiques, éthiques d'exercice des fonctions d'encadrement et mobiliser ces connaissances en situations
- Développer ses compétences psycho-sociales en apprenant à contrôler ses émotions, analyser ses pratiques, son positionnement et son leadership

Objectifs pédagogiques visés

Consolider la posture professionnelle des inspecteurs dans une situation requérant de nombreuses compétences attendues d'un cadre de l'éducation, tout particulièrement la :

- Définition d'objectifs dans un cadre défini par l'autorité supérieure
- Conduite d'entretiens impliquant à la fois une empathie très contrôlée et une neutralité distanciée
- Rédaction d'un rapport rigoureux, objectif, et juridiquement conforme

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- L'enquête administrative, concentré des gestes professionnels structurant le métier d'inspecteur : son objet, ses objectifs, sa méthodologie. Les points de vigilance déontologiques et éthiques.
- La commande, la préparation, la conduite des entretiens, la collecte des pièces, la rédaction du rapport, les suites possibles

Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses de cas.

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels d'inspection des 1er et 2d degrés, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsable opérationnel: Régis Astruc, IA-IPR EVS

Date: 22 mai 2025 Horaires: 9h à 12h

Lieu: Rectorat de l'académie de Créteil (salle à préciser)

3.

Descriptifs des modules destinés aux personnels de direction stagiaires

promotion 2024

année 2024-2025

« Accueil spécifique et départementalisé des personnels de direction en académie d'affectation »

Module obligatoire

Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement

Objectifs pédagogiques visés

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur établissement et leur communication de pré-rentrée.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format : départemental

Durée: 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates:

- 77:23 août 2024
- 93:23 août 2024
- 94:23 août 2024

Horaires

- 77:9h-12h
- 93:9h 12h
- 94:9h 12h

Lieux:

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée André Boulloche à Livry Gargan
- 94 : Lycée Armand Guillaumin à Orly

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

« Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPLE

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender les fonctions de base du logiciel
- Identifier l'état d'avancée de la base reçue
- Déterminer le travail restant à faire sur la base
- Rassurer les stagiaires par la transmission de protocoles et de conseils
- Assurer la continuité dans la construction de l'emploi du temps

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction.

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses
- Distribution d'un document ressource

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format: départemental

Durée: 6 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates et horaires :

- 77: 26 août 2024 (14h 17h) et 11 septembre 2024 (9h à 12h)
- 93: 26 août 2024 (14h à 17h) et 11 septembre 2024 (9h à 12h)
- 94: 26 août 2024 (14h à 17h) et 11 septembre 2024 (9h à 12h)

Lieux:

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : EDT CLG : J1 Collège Evariste Gallois à Sevran ; J2 Lycée Germaine Tillion au Bourget
 EDT LYC : J1 Lycée J. Jaurès à Montreuil ; J2 Lycée Germaine Tillion au Bourget
- 94 : Débutants J1 Lycée A. Guillaumin à Orly ; J2 Lycée Saint Exupéry à Créteil
 Non débutants J1 EREA de Nogent sur Marne ; J2 Lycée Saint Exupéry à Créteil
- EDT logiciel 1.2 temps : Lycée Galilée à Coms la Ville

« Rencontre avec l'autorité académique, les chefs d'établissement d'affectation (CEA) et les chefs d'établissement référents (CER) »

Module obligatoire

Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales

Objectif pédagogique visé

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur département.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format : départemental

Durée: 3 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates et horaires :

- 77:11 septembre 2024 (13h30 à 17h30)
- 93:11 septembre 2024 (14h00 à 17h30)
- 94:11 septembre 2024 (14h00 à 17h30)

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée Germaine Tillion au Bourget
- 94 : Lycée Saint-Exupéry à Créteil

« Outils techniques et applications »

Module facultatif

Compétences ciblées

Piloter un établissement public local d'enseignement :

- Connaître les applications informatiques de gestion, base de données, outils bureautiques et numériques (de mutualisation et d'archivage...) et en comprendre les relations pour les mettre au service du pilotage global de l'EPLE
- Assurer une diffusion efficace de l'information en interne comme vers la tutelle par un recours approprié aux applications informatiques de gestion du portail ARENA afin de les intégrer comme outil de pilotage et d'organisation d'un EPLE

Objectifs pédagogiques visés

- Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles des applications essentielles
- Connaître et comprendre leur philosophie et leurs impacts

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du portail ARENA, des applications qu'il héberge, de leurs liens, du « film annuel » de leur utilisation
- Présentation de l'intranet, SIECLE (base et exploitations possibles), applications RH (GIGC, TRM, STS WEB, ASIE, etc.), autres applications, ENT et applications privées

Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application à partir de la base des stagiaires.

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format : départemental

Durée: 3h

Responsables opérationnels: personnels de direction animateurs départementaux

Date: 18 septembre 2024

Horaires: 9h - 12h

Lieux:

• 77 : Lycée Galilée à Combs-la-Ville

• 93 : Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois

• 94 : Lycée Saint Exupéry à Créteil

« Excel usages professionnels »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Utiliser Excel à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation d'un EPLE

Objectifs pédagogiques visés

Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles d'Excel pour gérer et mieux assurer la diffusion de l'information stratégique en EPLE.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'outil par ses usages professionnels possibles en référence aux situations et enjeux professionnels qu'il aide à mettre sous contrôle.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application.

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format : départemental

Durée: 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date: 25 septembre 2024

Horaires: 9h - 17h

Lieux:

• 77 : Débutants et non débutants-Lycée Galilée à Combs-la-Ville

• 93 : Débutants et non débutants-Lycée Jacques Brel à La Courneuve

• 94 : Débutants - Lycée Paul Doumer au Perreux-sur-Marne Non débutants - Collège Gustave Monod à Vitry-sur-Seine

« Organiser les examens en lycée »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles
- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les cadres réglementaires
- Les ressources techniques
- Les points de vigilance logistiques

Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins.

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels de direction affectés en lycée, promotion 2024

Format : départemental

Responsables opérationnels: personnels de direction animateurs départementaux

Date: 6 novembre 2024 Horaires: 9h - 17h

Lieux:

• 77 : Lycée François Couperin à Fontainebleau

• 93 : Lycée Nicolas-Joseph Cugnot à Neuilly-sur-Marne

• 94 : Lycée Saint Exupéry à Créteil

« Organiser les examens en collège »

Module facultatif

Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles
- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les cadres réglementaires
- Les ressources techniques
- Les points de vigilance logistiques

Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction affectés en collège, promotion 2024

Format : départemental

Durée: 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date: 6 novembre 2024

Horaires: 9h - 12h

Lieux:

• 77 : Lycée Galilée à Combs la Ville

• 93 : Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois

• 94 : Lycée Condorcet à La Varenne Saint Hilaire

« Groupe d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) »

Module facultatif

Compétence ciblée

Être en mesure de mettre en place des stratégies d'analyse réflexive en lien avec des situations problèmes rencontrées dans son quotidien professionnel en s'appuyant sur le questionnement du groupe et sur le processus de l'APP.

Objectifs pédagogiques visés

A partir des situations professionnelles concrètes apportées par les participants, il s'agit :

- Aider individuellement et collectivement à prendre de la distance par rapport à leurs missions
- Questionner la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés et faire évoluer leur façon de faire
- Enrichir les pratiques et à questionner les situations problèmes vécues dans le cadre professionnel

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Exposé d'une situation
- Exploration de la situation
- Partage de perceptions, analyses, hypothèses
- Retour de l'exposant et mise en perspectives métacognitive

Modalités pédagogiques retenues

Temps d'échange, de réflexion et de partage sur la séquence de travail, les apprentissages individuels et collectifs. Ce module, composé de 5 demi-journées, repose sur un cadre déontologique strict et sur la confiance construite dans le groupe. Il nécessite une assiduité et la présence de tous à chaque séance

Pour en savoir plus: https://youtu.be/KVtKt7KDN4g

Une visio de présentation des GAPP est proposée le 26 septembre de 17h00 à 18h00.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format: départemental

Durée: 15h

Responsable opérationnel : binôme de formateurs GAPP

77 : Thierry Clergue et Sandrine Coone93 : Didier Butzbach et Frédérique Desanti

94 : Alain Deniel et Michelle Lorenzi

Dates:

Seule la date de la 1^{re} séance est définie : 7 novembre 2024

Les dates des 4 autres séances seront fixées collectivement lors de la 1^{re} séance

Horaires:

• 77:9h30 à 12h30

• 93:9h30 à 12h30

• 94:9h30 à 12h30

Lieu:

• 77 : Lieu à préciser

• 93 : Espace Mutuel MGEN (Bobigny)

• 94: Rectorat, bâtiment B, salle A937

« Communication professionnelle : vers une culture de l'écrit »

Module facultatif

Compétence ciblée

- Se construire une culture de la communication administrative (cadres, codes institutionnels régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur)
- Communication informationnelle, d'alerte, relations avec les usagers et les partenaires

Objectif pédagogique visé

A partir de mises en situation, se construire une culture de la communication administrative professionnalisante.

Contenu de formation et situation professionnelle de référence

Approche des contraintes attachées aux destinataires et aux problématiques transférables à l'exercice du métier.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture.

<u>Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024</u>
(+ nouveaux directeurs d'école à la RS24

Format : départemental

Durée: 3h

Responsable opérationnelle : Agnès Joncour

Dates:

93:05/12/2024
94:09/12/2024
Horaires: 9h à 12h
Lieux: à préciser

• **77**: 02/12/2024

« Prise en main de SLO/SLA »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les applications numériques du quotidien d'un personnel de direction à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation.

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux de l'orientation
- Connaitre les rôles des différents acteurs de l'orientation
- Accompagner les familles et les élèves dans la maitrise des outils et des stratégies d'orientation
- Construire une politique d'EAO

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interfaces
- Construction d'un rétro planning
- Réflexion autour des outils de communication à destination des familles et des acteurs de l'orientation

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation de support
- Echanges de pratiques

Type de formation et public visé: Formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format: académique

Durée: 2h

Responsables opérationnels: Animateurs départementaux du 94

Date: 14 janvier 2025 Horaire: 9h - 11h A distance

« Prise en main de Parcours Sup »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les applications numériques du quotidien d'un personnel de direction à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation.

Objectif pédagogique visé

Présenter Parcours Sup pour permettre sa prise en main et sa compréhension.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Identification de l'interface gestion parcouru établissement accueil et/ou établissement d'origine
- Identification des différents profils et utilisateurs
- Identification du rôle et missions de l'administrateur
- Identification des ressources rectorat

Modalités pédagogiques retenues

Conférence suivi d'ateliers

Type de formation et public visé: Formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format: académique

Durée: 2h

Responsables opérationnels: animateurs départementaux du 93

Date: 15 janvier 2025 Horaire: 10h - 12h

Lieu: Lycée A.Bouloche à Livry Gargan

« DHG et TRMD - Pratique »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Assurer une ventilation de services réglementairement conforme cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPLE

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique d'établissement,
- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement
- Comprendre comment s'élabore le dialogue avec d'une part, l'autorité de rattachement et d'autre part, avec les différents acteurs de l'EPLE
- Identifier les informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, etc.) et les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG
- Identifier les marges d'autonomie dans l'élaboration d'un TRMD et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement
- Elaborer un TRMD et conduire un dialogue de gestion
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPLE

Modalités pédagogiques retenues

Présentation des travaux et échanges de pratiques (une journée) - Utilisation des outils numériques.

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format : départemental

Durée: 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date: 22 janvier 2025 Horaires: 9h - 17h

Lieux:

Modules CLG:

- 77 : Lycée Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys
- 93 : Lycée Olympe de Gouge à Noisy le Sec
- 94 : Lycée Condorcet à La Varenne-Saint-Hilaire

Modules LYC:

- 77 : Lycée Galilée à Combs-la-Ville
- 93 : Lycée Olympe de Gouge à Noisy le Sec
- 94 : Lycée Champlain à Chennevières-sur-Marne

« Le budget levier pour le pilotage pédagogique »

Module facultatif

Compétence ciblée

Piloter un établissement public local d'enseignement en participant à la gestion administrative, financière et RH de l'EPLE.

Objectifs pédagogiques visés

Maitriser la préparation du budget à partir des différentes subventions, les implications du rattachement à la collectivité territoriale, le rôle de l'ordonnateur, de l'adjoint gestionnaire et de l'agent comptable.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Méthodologie de la conception d'un budget (nomenclature) dans le cadre de la nouvelle règlementation
- Le déroulé du calendrier de gestion jusqu'au compte financier

Modalités pédagogiques retenues

Mini conférences suivies de cas pratiques et de questions/réponses.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format: académique

Durée: 6h

Responsable opérationnel: Didier Piessé

Date: 13 mars 2025 Horaires: 9h - 17h

Lieu: Lycée François Couperin de Fontainebleau ou lycée Jean Jaurès de Montreuil

« Se préparer à la titularisation : méthodologie et conseils »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'Éducation Nationale
- Mettre en valeur les compétences acquises au cours de sa formation

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les attentes de l'institution
- S'installer dans un processus de développement professionnel

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Explicitation du déroulement et les attendus de l'entretien et les objets de travail abordés.

Modalités pédagogiques retenues

- Atelier en ligne.
- Plénière et travail en petits groupes

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format: académique

Durée: 3h

Responsables opérationnels : Vincent Bongrand et Régis Astruc

Date: 21 mars 2025 (à distance)

Horaire: 9h - 12h

Lien de connexion : sera communiqué ultérieurement

« Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée prochaine »

Module facultatif

Compétence ciblée

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- · Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPLE

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender et connaître les fonctions de base du logiciel
- Construire un emploi du temps en tenant de protocoles et conseils
- Définir les stratégies face aux enjeux pédagogiques et RH

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction (ou création d'une base à partir des arbitrages pédagogiques et RH).

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses
- Distribution d'un document ressource
- Réflexions portant sur l'expérience des stagiaires à travers l'analyse qu'ils peuvent faire de la base sur laquelle ils ont travaillé durant l'année

Type de formation et public visé: formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format: départemental Durée: 12 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates: 21 mai 2025 et 4 juin 2025

Horaires: 9h - 17h

Lieux:

- 77 : Lycée Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys
- 93 : EDT CLG : Collège Evariste Gallois à Sevran EDT LYC: Lycée Bouloche à Livry-Gargan
- 94 : Lycée Champlain à Chennevières-sur-Marne
- EDT : logiciel 1.2 temps : Lycée Galilée à Coms la Ville

Annexes

Le pilotage académique de la formation

La formation des personnels d'encadrement est pensée dans sa globalité en lien avec le conseil de l'Ecole académique de la formation continue qui précise les grandes orientations stratégiques et assure une cohérence de la formation pour tous les publics (continuum de formation).

La mise en œuvre de la formation est réalisée à partir de différents comités opérationnels qui déclinent pour chaque métier les orientations données. En ce qui concerne les personnels de direction et les IEN 1er degré, des comités de suivi départementaux accompagnent le bon déroulement de l'année de stage.



École académique de la formation continue



Organisation du pilotage de la formation des personnels d'encadrement

Conseil de l'École académique de la formation continue

Rectrice, SG et SGA DRH, DASEN, EAFC, Doyens, coordinateur IPR EVS, CT premier degré, conseillers techniques (...)

Orientations stratégiques et maîtrise d'ouvrage



Comité opérationnel Inspection Premier degré EAFC, CT premier degré, A DASEN

Comité opérationnel Inspection Second degré EAFC, Doyens

Comité opérationnel Personnels de direction

EAFC, coordinateur EVS, DAASEN animateurs départementaux

Comité opérationnel cadres administratifs EAFC, SG

Maîtrise d'œuvre et responsabilité opérationnelle, évaluation de la formation



Comité de suivi de la formation 77

DAASEN, CT EVS départemental,SG département, A DASEN, personnels de direction animateurs départementaux

Comité de suivi de la formation 93

DAASEN, CT EVS départemental, S.G département, A DASEN, personnels de direction animateurs départementaux

Comité de suivi de la formation 94

DAASEN, CT EVS départemental, S.G département, A DASEN, personnels de direction animateurs départementaux

Suivi des stagiaires, opérationnalisation des formations départementalisées. Pour la formation des personnels de direction : animation du réseau des CER, lien avec les CEA

Vos interlocuteurs



En tant que personnel d'inspection

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Sylvie Charbonnel 06 25 98 96 15 ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr 01 57 02 64 42

Suivi administratif (convocations,

Karine Montecchi karine.montecchi@ac-creteil.fr 01 57 02 65 40



Pour le 1er degré

Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

- Seine-et-Marne (77)
- Valérie Debuchy
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)

Anne-Marie Bazzo

IEN adjoints

• Seine-et-Marne (77)

Gilles Bousquet gilles.bousquet@ac-creteil.fr

• Seine-Saint-Denis (93)

Alexandre Tobaty alexandre.tobaty1@ac-creteil.fr

• Val-de-Marne (94)

Elisabeth Lorin

elisabeth.lorin@ac-creteil.fr

Conseillère technique du 1er degré

Isabelle Del Bianco isabelle.del-bianco@ac-creteil.fr

🛑 Pour le 2^d degré

Doyen des IA-IPR

Alexandra Degraeve 01.57.02.68.47 (secrétariat) alexandra.degraeve@ac-creteil.fr

Doyen des IEN ET/EG

Pascal Javerzac 01.57.02.68.57/68.58 (secrétariat) pacal.javerzac@ac-creteil.fr



En tant que personnel de direction

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Sylvie Charbonnel: 06 25 98 96 15 ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Sandrine Gueber 01 57 02 67 92

sandrine.gueber@ac-creteil.fr

Suivi administratif (convocations, etc.) Karine Montecchi

01 57 02 65 40 karine.montecchi@ac-creteil.fr

Conseiller technique (CT) de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire (EVS)

Éric Metzdorff: 01 57 02 62 53 eric.metzdorff@ac-creteil.fr

DAASEN correspondants départementaux

• Fabien Audy: 01 64 41 26 08 Philippe Picard: 01 64 41 27 27

• Florent Aucouturier, Thomas Heuzé, Nathalie Kuehn, Nathalie Alcindor 01 43 93 70 50

· Olivier Grezes, Olivier Lanez: 01 45 17 60 00

CT EVS

Didier Piesse: 06 22 94 43 20 didier.piesse@ac-creteil.fr

Nicolas Menant

nicolas-cedric.menant@ac-creteil.fr

93

Sandrine Dupuis 06 79 05 84 84 / 01 45 17 62 45 sandrine.dupuis1@ac-creteil.fr

Personnels de direction animateurs départementaux

- Denis Cherrier, proviseur du lycée Etienne Bezout, Nemours : 01 64 07 20 18 denis.Cherrier@ac-creteil.fr
- Laurent Deprez, proviseur du lycée Antonin Carême, Savigny Le Temple : 01 64 41 92 93 laurent.deprez@ac-creteil.fr
- Céline Ladrière, proviseure lycée Galilée Combs La Ville : 01 60 34 53 30 celine.ladriere@ac-creteil.fr

93

• Radouane M'Hamdi, proviseur lycée André Boulloche Livry Gargan : 01 56 46 90 00

radouane.m-hamdi@ac-creteil.fr

• Chantal Pophillat, principale du collège Jean-Jacques-Rousseau au Pré-Saint-Gervais 06 81 85 29 05

chantal.pophillat@ac-creteil.fr

• Sabine Pepinster, directrice de l'Erea François-Cavanna à Nogent-sur-Marne 06 76 05 87 01

sabine.pepinster@ac-creteil.fr

• David Falguera, proviseur du lycée Armand-Guillaumin à Orly 01 48 53 60 00 david.falguera@ac-creteil.fr

Autres informations

Cabinet du recteur Directeur de cabinet

Madjid Ouriachi Tél: 01 57 02 62 43 ce.dircab@ac-creteil.fr

Secrétariat général

Secrétaire général d'académie Mehdi Cherfi 01 57 02 62 60 ce.sg@ac-creteil.fr

Secrétaire général adjoint Directeur des relations et des ressources humaines David Beraha 01 57 02 62 77 ce.drh@ac-creteil.fr

Secrétaire générale adjointe, en charge des politiques éducatives Francette Dalle Mese 01 57 02 62 64

Secrétaire générale adjointe, en charge du pilotage budgétaire et financier Corinne Schittenhelm 01 57 02 62 64

Secrétaire général adjoint, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier

Vincent Benavent 01 57 02 62 60

Division de l'accompagnement social et médical (Dasem)

Coralie Bouet-Lahoulette, cheffe de division 01 57 02 62 75

ce.dasem@ac-creteil.fr

Directrice de l'École académique de la formation continue

Marie-Laure De Bue 01 57 02 67 80 ce.eafc@ac-creteil.fr

Responsable de la formation continue du 2^d degré

Françoise Schiano Di Lombo 01 57 02 67 80 / 06 78 17 86 43

ce.eafc@ac-creteil.fr francoise.schiano-di-lombo@ac.creteil.fr

Pôle de prospective et de performance (PAPP)

Yannick Lambolez, cheffe de pôle 01 57 02 66 40 ce.papp@ac-creteil.fr

Service juridique

Eva Hong-Bauvert, cheffe de division 01 57 02 63 40 ce.sj@ac-creteil.fr

Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)

Anne Tanguy, cheffe de division 01 57 02 61 71 ce.dap@ac-creteil.fr

Bureau des personnels d'inspection, de direction et d'encadrement (BPID)

Michèle Mercier, cheffe de bureau 01 57 02 62 35

Division des établissements (DE)

Charles Naim, chef de division Tél: 01 57 02 64 51 ce.de@ac-creteil.fr

Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE)

Saida Smaoui, cheffe de département 01 57 02 64 56 ce.daspe@ac-creteil.fr

Département de l'organisation scolaire (DOS)

Sandrine Bovard, cheffe de département 01 57 02 64 97 ce.dos@ac-creteil.fr_

Division des personnels enseignants (DPE)

Julien Lalive, chef de division, chef de division Tél: 01 57 02 60 31 ce.dpe@ac-creteil.fr

DPE 1 – suivi des affaires disciplinaires et des signalements (en cours)

DPE 2 - Gestion des personnels non titulaires - remplacements - recrutements Camille Guibert, cheffe de service 01 57 02 61 28 ce.dpe2@ac-creteil.fr

DPE 5 - Gestion des disciplines littéraires : lettres modernes, classiques, philosophie, histoire-géographie

Denis Althaparro, chef de service 01 57 02 60 86 ce.dpe5@ac-creteil.fr

DPE 6 - Gestion des disciplines artistiques et sportives : EPS, arts plastiques, arts appliqués, musique

Samira Tifraouine, cheffe de service 01 57 02 60 97 ce.dpe6@ac-creteil.fr

DPE 7 - Gestion des disciplines techniques (SVT, biochimie, économie, économie-gestion, SES, STI) et des CPE

Cécile Capia-Cambounet, cheffe de service 01 57 02 61 06 ce.dpe7@ac-creteil.fr

DPE 8 - Gestion des disciplines de lycée professionnel, des PEGC

Marie-Françoise Desjardins, cheffe de service 01 57 02 61 18 ce.dpe8@ac-creteil.fr

DPE 10 - Gestion des mathématiques et sciences physiques et des psy-EN

Stephanie Golovine, cheffe de service 01 57 02 60 47 ce.dpe10@ac-creteil.fr

DPE 11 - Gestion des professeurs de langues vivantes et de documentation

Anouk Jacob-Kharat, cheffe de service 01 57 02 60 80

Convention de stage inspecteurs

La présente convention a pour objet de régler les rapports

Le rectorat de l'académie de Créteil, Sis 4 rue Georges Enesco, 94 010 Créteil cedex Représenté par Madame Julie Benetti, rectrice de l'académie de Créteil, Ci-après dénommé « le rectorat »

·
Et:
Sis
représenté par
Ci-après dénommé « le service d'accueil » D'autre part
Pour l'organisation du stage effectué par les personnels d'inspection de l'académie de Créteil accomplissant leur formation initiale

D'une part

statutaire ci-après désignés.

(L'organisme représenté par) ou le service d'accueil :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

personnel d'inspection.

accepte d'accueillir pour un stage d'	étude :	
Madame, Monsieur (nom d'usage et	prénom)	

Ce stage aura une durée de 5 jours et se déroulera à la (aux) période(s) ci-après :

Du.....au.....

Il ne pourra pas être renouvelé.

ARTICLE 2

Pendant cette période, le stagiaire est rattaché administrativement au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

Durant son stage, le stagiaire est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du service d'accueil (présence, horaires, hygiène, sécurité,...).

En cas de manquement, le responsable de l'organisme pourra mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Recteur de l'académie de Créteil, avant le départ du stagiaire.

ARTICLE 4

Le stagiaire s'engage à respecter leur obligation de réserve pour ce qui concerne l'ensemble des informations auxquelles il aura accès durant son stage.

ARTICLE 5

Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'organisme.

Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales auxquelles lui donne droit sa qualité d'inspecteur et de chef d'établissement stagiaire et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34-2° alinéa 2 de la loi N°84-16 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat et circulaire N°74-328 du 16 sept 1974 relative aux accidents de service et du travail des fonctionnaires).

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours de ce stage, soit au cours du trajet, le chef du service d'accueil s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au rectorat (DAFOR, rectorat de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94010 Créteil cedex). Enfin, la responsabilité civile du stagiaire en cas d'accident de nature à créer un préjudice aux tiers et notamment à l'organisme d'accueil,

est couverte par son adhésion à :(compagnie d'assurance).

ARTICLE 6

Sa responsabilité civile étant susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés au stagiaire par des tiers ou par d'autres personnes de l'organisme, en raison de sa présence sur les lieux de travail, le responsable de l'organisme se couvrira contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil soit en souscrivant une police d'assurance, soit, s'il a déjà souscrit un tel contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence temporaire d'un membre de l'Éducation nationale parmi son personnel.

ARTICLE 7

A la fin de cette période, le stagiaire participera à une demi-journée de restitution collective. La possibilité est donnée au responsable du service d'accueil d'y participer.

ARTICLE 8

Pendant la durée du stage, les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

Le remboursement des frais de déplacements est possible uniquement si le stage est effectué en lle de France. En effet, si le stage est effectué en province ou à l'étranger (hors accréditation ERASMUS +), les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à votre charge

Fait à	Fait à		
LeLe représentant de l'organisme (nom et qualité, cachet) :	Le stagiaire,		
Fait à			
Madame Julie Benetti, Rectrice de l'académie de Créteil ou son représentant			



JORF nº0145 du 14 juin 2020 texte nº 28

Arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires

> NOR: MENH2000902A ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/27/MENH2000902A/jo/texte

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'action et des comptes publics, Vu le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;

Vu le décret nº 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat;

Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 8 janvier 2020, Arrêtent :

Fraternité

Article 1

La formation professionnelle statutaire des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires, recrutés par voie de concours, prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé, a pour objet de permettre, en complément des parcours professionnels antérieurs, l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional et d'inspecteur de l'éducation nationale, ainsi que le développement de compétences transversales relatives à une culture commune d'encadrement.

Article 2

La formation statutaire préalable à la titularisation des personnels mentionnés à l'article 1er est organisée sur une période d'un an.

Cette formation, qui permet notamment une prise de responsabilité immédiate, alterne :

1º L'exercice effectif des fonctions d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional et d'inspecteur de l'éducation nationale, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'académie d'affectation durant la période probatoire prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé.

. 2º Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures complétées en tant que de besoin par des modules de formation complémentaires en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Ces sessions incluent des modules de formation en présentiel et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique.

Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, en académie et au sein de la circonscription d'affectation s'inscrivent en complémentarité.

3º Un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ou la participation à une action de mobilité internationale d'une durée minimale de 30 heures fractionnable.

Article 3

Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

Il s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité et de productions.

Convention de stage **Perdir**

La présente convention a pour objet de régler les rapports

Entre:

Le rectorat de l'académie de Créteil, Sis 4 rue Georges Enesco, 94 010 Créteil cedex Représenté par Madame Julie Benetti rectrice de l'académie de Créteil, Ci-après dénommé « le rectorat »

2 die part
Et :
Sis
représenté par
Ci-après dénommé « le service d'accueil » D'autre part
Pour l'organisation du stage effectué par les personnels de direction de l'académie de Créteil accomplissant leur formation initiale statutaire ci-après désignés.
Il est convenu ce qui suit :
ARTICLE 1 (L'organisme représenté par) ou le service d'accueil :
accepte d'accueillir pour un stage d'étude :
Madame, Monsieur (nom d'usage et prénom)personnel de direction.
Ce stage aura une durée de 5 jours et se déroulera à la (aux) période(s) ci-après :

D'une part

ARTICLE 2

Il ne pourra pas être renouvelé.

Pendant cette période, le stagiaire est rattaché administrativement au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

Durant son stage, le stagiaire est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du service d'accueil (présence, horaires, hygiène, sécurité,...).

En cas de manquement, le responsable de l'organisme pourra mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Recteur de l'académie de Créteil, avant le départ du stagiaire.

ARTICLE 4

Le stagiaire s'engage à respecter leur obligation de réserve pour ce qui concerne l'ensemble des informations auxquelles il aura accès durant son stage.

ARTICLE 5

Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'organisme.

Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales auxquelles lui donne droit sa qualité de chef d'établissement stagiaire et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34-2° alinéa 2 de la loi N°84-16 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat et circulaire N°74-328 du 16 sept 1974 relative aux accidents de service et du travail

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours de ce stage, soit au cours du trajet, le chef du service d'accueil s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au rectorat (DAFOR, rectorat de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94010 Créteil cedex). Enfin, la responsabilité civile du stagiaire en cas d'accident de nature à créer un préjudice aux tiers et notamment à l'organisme d'accueil,

est couverte par son adhésion à :(compagnie d'assurance).

ARTICLE 6

Sa responsabilité civile étant susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés au stagiaire par des tiers ou par d'autres personnes de l'organisme, en raison de sa présence sur les lieux de travail, le responsable de l'organisme se couvrira contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil soit en souscrivant une police d'assurance, soit, s'il a déjà souscrit un tel contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence temporaire d'un membre de l'Éducation nationale parmi son personnel.

ARTICLE 7

A la fin de cette période, le stagiaire participera à une demi-journée de restitution collective. La possibilité est donnée au responsable du service d'accueil d'y participer.

ARTICLE 8

Pendant la durée du stage, les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

Le remboursement des frais de déplacements est possible uniquement si le stage est effectué en lle de France. En effet, si le stage est effectué en province ou à l'étranger (hors accréditation ERASMUS+), les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à votre charge.

Le	Fait à Le Le stagiaire,
Fait à Le Le chef d'établissement d'accueil (nom et qualité, cachet) :	Fait à Le Madame Julie Benetti, Rectrice de l'académie de Créteil ou son représentant



Égalité Fraternité

> JORF nº0145 du 14 juin 2020 texte nº 27

Arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale et à la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps

> NOR: MENH2000856A ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/27/MENH2000856A/jo/texte

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'action et des comptes publics, Vu le décret nº 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, notamment son article 9; Vu le décret nº 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat :

Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 8 janvier 2020, Arrêtent:

Article 1

La formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation stagiaires, recrutés par voie de concours ou après inscription sur liste d'aptitude, prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, a pour objet de permettre l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice des fonctions définies à l'article 2 du même décret ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent.

Cette formation prépare les personnels de direction à la mission de direction d'un établissement public local d'enseignement en qualité de représentant de l'Etat et d'organe exécutif de l'établissement.

Article 2

La formation statutaire préalable à la titularisation dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation est organisée sur une période d'un an.

Cette formation, destinée à permettre une prise de responsabilité immédiate, alterne :

1º L'exercice effectif des fonctions mentionnées à l'article 1er, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'établissement d'affectation durant la période probatoire prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé. Le chef d'établissement d'accueil est en charge de la formation durant cette période.

2º Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures complétées en tant que de besoin par des modules de formation complémentaires en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Ces sessions incluent des modules de formation en présentiel et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique.

Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, en académie et au sein de l'établissement d'affectation s'inscrivent en complémentarité.

3º Un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ou la participation à une action de mobilité internationale d'une durée minimale de 30 heures fractionnable.

Article 3

Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

X @accreteil

facebook.fr/academie.creteil

in linkedin.com/company/academie-de-creteil/

@academiecreteil

